

# Mémoires - Société historique et scientifique des Deux- Sèvres

Société historique et scientifique (Deux-Sèvres). Mémoires - Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. 1910.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

# LA MAISON NOBLE D'AUBERT

## ET SES ANCIENS POSSESSEURS

---

Aubert est un vieux manoir en ruines, situé sur la rive droite de l'Ouin, à un kilomètre à peine du bourg de Moulins (Deux-Sèvres).

René Bouciron (1), seigneur d'Aubert, servit comme brigandinier à l'arrière-ban de 1488 ; le 22 avril 1490, il fit aveu de sa terre au seigneur de La Durbelière (2), paroisse de Saint-Aubin-de-Baubigné, et future demeure des La Rochejaquelein.

En 1669, M. d'Aubert, seigneur de ce lieu et de Doux-sanjue, devait, sur cette dernière propriété, trois septiers de blé seigle à l'abbé de Mauléon (3). Nous trouvons ensuite, parmi les propriétaires d'Aubert, les Sapinaud de Bois-Huguet, les Malbœuf, S<sup>rs</sup> de Nouzillac, et les Tocqué.

Les Tocqué, seigneurs de La Saulaie, paroisse de Martigné-Briand, furent presque tous, de père en fils, receveurs des tailles à Châtillon-sur-Sèvre, depuis 1704 jusqu'à la Révolution française. Ils achetèrent Aubert vers 1740 (4).

(1) La Voie, ancienne dépendance d'Aubert, s'est longtemps appelée la Voie Boëssiron.

(2) *Dict. fam. Poitou*, T. I, p. 703. — La Durbelière et Aubert sont des constructions datant de la même époque (XV<sup>e</sup>S.). D'après M. Beauchet-Filleau (*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1844), le quart d'Aubert relevait de la baronnie de Châteaumur, qui se trouvait elle-même dans la mouvance du duché de Thouars.

(3) Frère J. Thieulin, procureur de l'abbaye de Mauléon.

(4) Leurs armes étaient : *d'azur, à la tête de cerf d'argent ramée de sable, surmontée d'une croix d'argent entre les bois et deux étoiles de même en pointe.*

A cette époque, un Tocqué alla en Palestine. Il rapporta, de son voyage, divers cépages qu'il planta autour des murailles de son nouveau domaine (1). On trouve encore, le long des murs couverts de lierre, quelques treilles vénérables originaires d'Orient, notamment la curieuse variété sans pépins appelée le Corinthe blanc.

Ce même Tocqué faisait partie, en 1745, de l'armée du maréchal de Saxe. S'étant signalé par sa bravoure, à Fontenoy, il mérita, à cause de ses prouesses, le surnom de Tocqué la Belle-Épée (1).

Les Tocqué d'Aubert eurent une certaine célébrité pendant les guerres vendéennes.

Le 3 mars 1791, César-Antoine Tocqué, ancien receveur des impositions royales, se démit de sa qualité de maire des Échaubrognes devant les commissaires de la République (2). Il mourut à Aubert le 31 juillet 1792. Sa sépulture fut civile, faute de prêtre (3).

Son fils devint trésorier-payeur général dans l'armée républicaine, après avoir été pris et emmené de force, dit-on, par les soldats républicains. Nous ne pouvons croire que des soldats « patriotes » aient remis leur trésor de guerre entre les mains d'un ennemi ou d'un rallié douteux.

D'ailleurs la conduite du pseudo-captif paraissait suspecte aux chefs vendéens. Dans un autographe signé *de La Rochejaquelein* et contresigné *de Lescure*, autographe reproduit par l'auteur anonyme d'*Un Canton du Bocage Vendéen*, on lit ceci :

« Messieurs, je vous prie de vouloir bien faire suspendre l'exécution de l'ordre que vous avez donné de faire

(1) Papiers de M. Louis des Ormeaux, propriétaire d'Aubert.

(2) Archives départementales. Deux-Sèvres.

(3) Archives paroissiales des Échaubrognes.

enlever les bûchers qui sont à Aubert, chez M<sup>re</sup> Tocqué, et de donner des ordres promptement pour en empêcher l'exécution.

» A Châtillon, ce 21 may 1793.

» DE LA ROCHEJAQUELEIN, DE LESCURE. »

M. Boutillier de Saint-André (1) raconte que « Westermann était à dîner en son logement, chez M. Tocqué, *loin de l'enceinte du camp attaqué* » (2), lorsque, le 5 juillet 1793, les Vendéens cernèrent la ville de Châtillon et s'en emparèrent après avoir culbuté dans la vallée de l'Ouin, du haut des collines de Château-Gaillard, plus de 3,000 soldats républicains.

M<sup>me</sup> Tocqué et l'une de ses filles furent massacrées *chez elles*, le 10 octobre 1793, après les événements qui suivirent la reprise de Châtillon par les troupes vendéennes concentrées à Cholét (3). Chez elles..., à Châtillon ou à Aubert ?

Les écrivains n'étant pas d'accord sur ce point, nous nous sommes adressé à M. Louis des Ormeaux, héritier des Tocqué et propriétaire d'Aubert, qui, très aimablement, nous a répondu :

« M<sup>me</sup> Tocqué périt à Châtillon et non à Aubert, au moment du retour des Bleus dans cette ville, vers 11 heures du soir, ceux-ci pensant surprendre les Vendéens après leur victoire. Ils firent irruption dans la maison Tocqué, où devaient se trouver les chefs de l'armée ven-

(1) *Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 218. Ce passage est cité par l'abbé Deniau dans son ouvrage *La Guerre de la Vendée*, T. II, p. 252.

(2) A Aubert, d'après Charbonneau-Lassay. *La Légende du Logis d'Aubert*. Revue du Bas-Poitou, 1908.

L'auteur d'*Un Canton du Bocage Vendéen* dit, p. 67, que Westermann se trouvait « dans la ville » de Châtillon-sur-Sèvre.

M. Tocqué avait une maison à Châtillon, près l'église Saint-Melaine.

(3) *Un Canton du Bocage Vendéen*.

déenne. Et c'est là que fut tuée M<sup>me</sup> Tocqué, au moment où elle venait d'indiquer une cachette au prince de Talmont, qui fut sauvé.

» Je tiens ces détails de ma mère, la dernière des Tocqué. »

.....  
Pendant cette nuit tragique du 10 octobre 1793, l'audacieux Westermann chercha, en quelque sorte, à réparer sa défaite. A la tête de 150 cavaliers, qui prirent en croupe 150 fantassins, il partit au galop du côté de Châtillon et massacra sans pitié et sans crainte de représailles les Vendéens victorieux. Ceux-ci, cédant à leur funeste passion pour la boisson, s'étaient enivrés après la bataille et gisaient partout, pêle-mêle, ivres-morts, sur le talus des routes et dans les fossés.

La chevauchée nocturne et hardie de Westermann glaça d'épouvante les Vendéens. Elle fut le prélude des désastres qui allaient accabler l'armée catholique et royale.

N. GABILLAUD.

---